



CSE 21 mars 2018

Déclaration préalable CFE-CGC

Mesdames, messieurs,

En quelques semaines, le calendrier de nos séances a été modifié à la hâte et comme toujours sans la moindre explication, ce à quoi le ministère, qui n'y est certes pas tenu, pourrait cependant s'obliger, ne serait-ce que par égard pour les membres de cette assemblée qui doivent planifier longtemps à l'avance leurs déplacements ou qui ont calé leur emploi du temps sur le calendrier prévisionnel initial afin que leur présence au Conseil supérieur de l'éducation ait le moins d'impact possible sur leurs obligations, notamment leurs obligations de service quand il s'agit d'enseignants en exercice. De plus, tous ici ont reçu en peu de temps une quantité importante de textes qui, faute d'un délai raisonnable d'examen, ne peuvent pas toujours être étudiés convenablement, tout particulièrement par les organisations dont les membres ne bénéficient pas de décharges. C'est pourquoi nous formulons le vœu, et proposons à l'assemblée de se prononcer immédiatement, que dorénavant les textes examinés en séance plénière, qu'ils aient ou non été auparavant examinés en commission spécialisée, soient transmis aux membres du CSE au moins quinze jours ouvrés avant la séance où ils doivent être examinés, ce délai étant incompressible quitte à devoir repousser la date initiale de cette séance pour le respecter. Il en va du sérieux et de la qualité de nos travaux d'une part, comme de l'égalité entre les organisations de l'autre, dont le droit d'amendement est en partie conditionné par les moyens qu'elles ont ou n'ont pas de l'exercer pleinement, un délai d'examen raisonnable permettant de compenser certains écarts entre elles de ce point de vue.

Cette question n'est pas anodine. Elle interroge certes le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation, mais se pose aujourd'hui avec acuité en raison de la frénésie réformatrice qui s'est emparée de tout le gouvernement comme de ce ministère, laquelle est d'autant plus surprenante que le ministre avait laissé penser de lui, en prenant ses fonctions, qu'il était partisan de l'écoute et, en matière de réformes, de retouches discrètes et ponctuelles, de simples ajustements ou corrections de trajectoires aux antipodes en tout cas des bouleversements, fondés sur des décisions

unilatérales, initiés par son prédécesseur dont le principal exploit avait consisté à mettre l'institution toute entière sous tension, sans autre bénéfice que celui de raviver des polémiques aussi virulentes que stériles. Or que constatons-nous depuis quelques mois ? Le ministère ouvre des chantiers tous azimuts et engage à un rythme soutenu des réformes dont certaines constituent, hélas sur le fondement de décisions unilatérales là encore, des modifications en profondeur entraînant des bouleversements d'une ampleur inédite et dont on ne mesure pas tous les effets (comme dans le cas du baccalauréat), multipliant à cette fin les textes qui sont *illico* soumis pour avis à un Conseil supérieur de l'éducation constamment mis devant le fait accompli, dont l'avis n'est sollicité que pour amender et voter des textes sans que leur opportunité ni leur nécessité n'aient été jamais débattues. Cette façon de procéder constitue la plus faible et la moins pertinente interprétation de la mission que la loi attribue à notre instance consultative, censée émettre des avis sur les objectifs et le fonctionnement du service public de l'éducation et non pas seulement sur les projets de décrets et autres arrêtés du ministre ou du premier ministre. Nous avons aujourd'hui l'occasion de le vérifier et de le déplorer une fois de plus, en nous trouvant contraint à devoir amender puis finalement nous prononcer, par un vote vraisemblablement sans effet sur le cours des choses, sur des textes mettant en œuvre une réforme du baccalauréat dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'était pas urgente, ni que son adoption à la hussarde dans le but de réaliser une promesse de campagne électorale ne témoigne d'une quelconque considération pour les professeurs chargés de son application sur le terrain, puisqu'ils n'auront même pas été consultés. Où l'impérieuse nécessité de simplifier le baccalauréat a-t-elle été exposée ? De quel incontestable diagnostic a-t-elle été conclue ? Quand l'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le fonctionnement du baccalauréat lui-même a-t-il été sollicité ? La moindre des choses eut été que le Rapport Mathiot, au lieu d'être présenté à la presse et qui plus est dans le cadre d'un salon, soit débattu ici-même, devant le Conseil supérieur de l'éducation et en présence de son auteur dont je note qu'il a été auditionné par la commission concernée de l'Assemblée Nationale. La moindre des choses eut été que les modifications du baccalauréat aussi bien que celles touchant à l'organisation des enseignements au lycée préconisées par celui-ci ou par je ne sais quelle officine les lui ayant prescrites ou fournies clef en main, fissent l'objet d'une discussion et d'un avis *préalables* avant la rédaction des textes destinés à les mettre en œuvre : à cette condition en effet, le Conseil supérieur de l'éducation aurait rempli pleinement sa mission, celle que lui assigne la loi de se prononcer sur les objectifs et le fonctionnement du service public de l'éducation, au lieu que ses membres se bornent à jouer avec plus ou moins de bonheur aux apprentis juristes dans un face-à-face si bien réglé avec l'administration qu'il ne laisse aucun suspens quant à ceux qui auront le dernier mot !

Nous ne sommes pas hostiles par principe ni par posture aux réformes décidées par le ministère, et nous avons ici même à plusieurs reprises salué les progrès de certaines mesures, quand bien même nous les trouvions fort timides. Mais nous n'applaudirons pas une réforme qui consiste à tout changer afin que rien ne change et qui, sous couvert de « muscler » le baccalauréat, rend encore tellement plus facile les conditions de son obtention qu'on se demande si la prochaine étape ne sera pas la suppression pure et simple de toute épreuve. En effet, quand on en arrive à substituer l'examen du livret scolaire à des épreuves dignes de ce nom, quand on envisage d'intégrer à hauteur de 10% la moyenne des bulletins en cours d'année (dont il faut rappeler que la prise en compte pour le baccalauréat contredit le principe selon lequel les membres du jury ne doivent pas examiner leurs propres élèves, et à propos de quoi il faut aussi rappeler que les notes mises en cours d'année ne font l'objet d'aucune harmonisation et relèvent de la formation), quand on attribue des coefficients ridicules à des épreuves écrites de quatre heures et des coefficients élevés à des épreuves orales de dix minutes dont les contours sont vagues, quand enfin on désorganise complètement l'année scolaire de la terminale sous couvert de reconquérir le mois de juin en classe de seconde, non seulement on ne résout aucune des difficultés qu'on prétend résoudre, mais on en crée de nouvelles.

La situation actuelle n'est guère satisfaisante, soit, mais il est plus que temps de voir la réalité en face si l'on veut que réformer redevienne synonyme d'améliorer. Ce n'est évidemment pas sur la lourdeur du baccalauréat qu'il y a consensus, en dehors du périmètre de la rue de Grenelle et de ses annexes, et l'on pouvait se borner à réduire le nombre des épreuves terminales en augmentant par exemple celui des épreuves anticipées passées dans les mêmes conditions, sans en profiter pour introduire ces bizarreries qu'on appelle *Humanités numériques et scientifiques* et qui s'ajoutent aux innombrables heures de rien qui encombrant les emplois du temps et n'ont pour seul notable résultat que d'amputer les horaires des disciplines vraiment formatrices, comme leur nom suffit à l'indiquer. Non, ce qui fait l'objet d'un consensus, nous le savons tous ici mais peu ont le courage d'en tirer les conséquences, c'est que le baccalauréat ne suffit plus à garantir que les savoirs qu'il est censé certifier aient été réellement acquis et soient effectivement possédés ; c'est que de nombreux élèves parviennent jusqu'en terminale sans posséder le niveau leur permettant de tirer pleinement profit des enseignements dispensés, notamment le niveau de maîtrise de la langue qui est la condition de toutes les autres acquisitions ; c'est qu'une fausse bienveillance conduit les uns et les autres à renoncer petit à petit à toute exigence et à surévaluer constamment les élèves, ce qui contribue, en transformant la réussite en promesse déconnectée de toute instruction et dispensée de tout effort, à maintenir toujours davantage chacun dans l'ignorance et la servitude. Voilà en effet ce qu'il convient d'appeler *bachotage* : vouloir obtenir le baccalauréat à tout prix, et souvent à

n'importe quel prix, au lieu de vouloir être instruit. Or quelle mesure envisage-t-on pour endiguer ce mal ? Strictement aucune dans les textes proposés, dont l'effet le plus prévisible est au contraire de généraliser le *bachotage* sous toutes ses formes, comme tous ici l'ont déjà fait observer.

Une réforme intelligente du baccalauréat est encore possible à deux conditions. La première est d'éviter la précipitation, de ne pas susciter une pseudo-adhésion de la population à des mesures dont elle ignore le contenu précis et les effets à court et moyen terme, et de consulter les professeurs sans les sommer d'accepter des choix qu'ils contestent ni leur réserver, à titre de consolation, la négociation de détails. La seconde condition est de procéder avec rigueur en partant des principes, de ne pas chambouler l'organisation d'un examen bicentenaire pour régler des problèmes de fuites de sujet ou alléger la tâche des concepteurs des sujets, d'exposer avec clarté les difficultés qu'on se propose de résoudre et, par-dessus-tout, de ne pas séparer la question du sens du baccalauréat général de la question du sens des baccalauréats technologiques et professionnels. La CFE-CGC considère en effet que les difficultés que connaît le baccalauréat général proviennent en grande partie de ce qu'on fait peser sur lui la charge de fonction que n'assurent plus ou qu'assurent imparfaitement, de leurs côtés, les baccalauréats technologiques et professionnels, et que ce n'est qu'en rendant à ces derniers leur vocation et leur attractivité, c'est-à-dire en en faisant le moyen d'accéder à un enseignement supérieur court pour l'un et à l'emploi immédiat pour l'autre, qu'on rendra par là au baccalauréat général sa vocation initiale, qui est de préparer à des études supérieures longues. Que les finalités de ces diplômes soient enfin clairement définies, qu'on étudie les modalités permettant à tout un chacun de les cumuler s'il le désire, et qu'on cesse parallèlement de pousser vers le baccalauréat général des cohortes d'élèves qui n'ont parfois ni le goût ni la volonté d'entreprendre de longues études, bref, que l'on démocratise enfin l'éducation, au lieu de la laisser se déliter sous l'effet d'une massification subie et fort mal accompagnée, et l'on verra que la plupart des maux se résorberont d'eux-mêmes, sans frénésie réglementaire ni agitation médiatique !